

Informations générales

1. HORAIRE DES COURS

COURS ECOLE				COURS INTERENTREPRISES ET PRATIQUES		
Début	Fin	Périodes Variante 1	Périodes Variante 2	Début	Fin	Périodes
08:15	09:00	1	1	08:15	09:10	1
09:00	09:45	2	2	09:10	10:00	2
09:45	10:05	Pause	Pause	10:00	10:20	Pause
10:05	10:50	3	3	10:20	11:05	3
10:55	11:40	4	4	11:05	11:55	4
11:45	12:30	5	Midi			Midi
12:30	12:40	Midi		6		
12:40	13:25		7	7	13:05	13:55
13:30	14:15	8	8	13:55	14:45	7
14:20	15:05	9	9	14:45	15:00	Pause
15:05	15:20	Pause	Pause	15:00	15:50	8
15:20	16:05	10	10	15:50	16:40	9
16:05	16:50					

2. LE BISTRO

C'est votre lieu de rencontre. Il vous accueillera dès votre arrivée, le matin. Les repas et boissons sont servis à un prix modique. Vous pouvez consulter quotidiennement les menus proposés sur notre site, dans les News.

3. MAITRE TITULAIRE DE CLASSE

Connaissez-vous votre titulaire de classe ? C'est auprès de lui que vous obtiendrez aide et informations pour que votre année soit une "réussite".

4. CHEF DE CLASSE

Un-e camarade de votre classe a accepté cette charge.

Il-elle a pour tâches :

- de créer la bonne ambiance
- d'être le porte-parole de la classe
- d'assurer le bon fonctionnement de la classe

Rendez-lui sa tâche plus facile par un comportement digne et correct.

5. COURS INTERENTREPRISES

Les apprentis concernés sont convoqués personnellement en temps utile (environ 20 jours avant l'ouverture du cours).

Le jour de **cours à l'école prime** sur le cours interentreprise (CIE). Les professions commerciales font exception à cette règle.

6. ADRESSES

Ecole professionnelle commerciale et artisanale Avenue de France 25 1950 Sion	
Téléphone:	027 606 43 00
secretariat@epcasion.ch	

7. COMMISSAIRE PROFESSIONNEL

En cas de difficultés importantes dans le cadre de l'entreprise, les apprentis peuvent s'adresser au Service cantonal de la formation professionnelle (027 606 42 52 / 606 42 50) afin d'être mis en liaison avec le commissaire professionnel concerné.

8. OBJETS TROUVES

Les objets trouvés dans l'école sont entreposés dans une vitrine disposée vers l'entrée principale. Ils peuvent être retirés au secrétariat.

9. ATTESTATION D'ETUDE

Elle vous sera délivrée par le secrétariat, sur demande, dès la 3^e semaine. Pensez à en faire des copies, elle n'est distribuée qu'une seule fois par année scolaire.

La direction

Retrouvez toute l'actualité de l'école tout au long de l'année scolaire sous

www.epcasion.ch